



## Préavis de démission pendant les vacances

Par **lolo0101**, le **30/07/2009** à **12:22**

Bonjour,

Je souhaite donner ma démission dans les 48h à mon employeur, sachant que j'ai un mois de préavis à faire et que je suis en vacances du 15 au 30 août, quand mon contrat sera t'il fini??

Merci par avance

Par **Cornil**, le **01/08/2009** à **15:08**

Bonjour "lolo0101"

Sur ce forum je n'interviens ,en tant qu'internaute bénévole sans lien avec le site, qu'en réplique ou sur des messages "en rade " depuis plus de 48h...

S'agissant de congés payés fixés avant la démission, ceux-ci suspendent le cours du préavis (Cass soc 20 nov 1985, n° 84-45952).

En supposant une démission portée à la connaissance de l'employeur le 1er Aout 2009, ton préavis se terminera donc, compte-tenu de tes congés le 14 septembre au soir (le 15 aout , férié, et évidemment le dimanche qui suit, ne comptant pas dans tes congés, celui-ci débute le lundi 17 aout pour se terminer le dimanche 30 aout et donc il ya 14 jours calendaires à rattraper sur septembre).

Bon courage et bonne chance.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que sila discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pasretour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sentf!). Ingénieur informaticiende profession (en préretraite)